

DELIBERATION N° 2024-04-09/006
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_006B-DE
Reçu le 11/04/2024

Séance du mardi 09 avril 2024 - 16h00

M PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

EHPAD Les Logis de l'Impernal



OBJET : APPROBATION DE L'ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES
(ERRD) 2023 ET DU COMPTE DE GESTION 2023 DE L'EHPAD LES LOGIS DE
L'IMPERNAL

Vu la loi 2015-1176 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu la loi 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la Sécurité sociale,

Vu l'Instruction ministérielle DGCS/SD5C/CNSA/2016/304 du 10 octobre 2016 relative au calendrier de campagne budgétaire « EPRD »,

Vu l'entrée en application de la réforme budgétaire et comptable au 1^{er} janvier 2017 pour les EHPADs,

Le Conseil d'administration doit examiner l'ERRD 2023 de l'EHPAD Les Logis de l'Impernal. Il s'agit de la version complète d'ERRD, conformément à la réglementation en vigueur.

Il est présenté l'ERRD 2023 avec l'ensemble de ses documents annexes :

- **Cadre principal : Annexe 8 ERRD complet**
- **Annexe sur l'activité : Annexe 9a – casf activité réalisée**
- **Annexe de répartition par section tarifaire : Annexe 9g – casf présentation tarifaire**
- **Annexe de répartition des charges de personnel : Annexe 9h – casf ter**
- **Rapport budgétaire**

Pour récapitulatif de la section d'exploitation :

Section Hébergement		
Groupes	Dépenses	Recettes
Groupe 1	396 886.11 €	1 027 672.53 €
Groupe 2	674 465.52 €	227 045.52 €
Groupe 3	193 989.12 €	13 124.11 €
TOTAL	1 265 340.75 €	1 267 842.16 €

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/04/2024

Section Dépendance		
Groupes	Dépenses	Recettes
Groupe 1	51 393.52 €	364 182.18 €
Groupe 2	331 022.18 €	18 911.93 €
Groupe 3	11 323.61 €	0.00 €
TOTAL	393 739.31 €	383 094.11 €

Section Soins		
Groupes	Dépenses	Recettes
Groupe 1	29 525.87 €	854 185.64 €
Groupe 2	902 134.42 €	11 147.06 €
Groupe 3	69 123.44 €	850.00 €
TOTAL	1 000 783.73 €	866 182.70 €

Total général	
Dépenses	Recettes
2 659 863 .79 €	2 517 118.97 €

Résultat de l'exercice 2023 : - 142 744.82 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver l'ERRD et le compte de gestion 2023 de l'EHPAD.

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_006B-DE
Reçu le 11/04/2024

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/04/2024

Tableau de financement

N° de comptes	Ressources Libellés	Réalizations Exercice 2022	Budget Exercice 2023			Réalisé Exercice 2023				
			Budget Initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (%)	Ecart réalisations / prévisions (%)	
	Capacité d'autofinancement	247 484,65 €	54 203,00 €	0,00 €	0,00 €	54 203,00 €	0,00 €	-54 203,00 €	-100,00%	
	Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :									
10	Apport, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	13 443,99 €	20 000,00 €			20 000,00 €	36 341,42 €	16 341,42 €	81,71%	
13	Subventions d'investissement (sauf 139)					0,00 €		0,00 €	0,00%	
	Titre 2 : Augmentation des dettes financières :									
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf compte 165 ¹⁾)	21 967,20 €				0,00 €	16 564,20 €	16 564,20 €	0,00%	
165	Dépôts et cautionnements reçus ²⁾					0,00 €		0,00 €	0,00%	
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) ¹⁾					0,00 €		0,00 €	0,00%	
	Titre 3 : Autres ressources :									
17	Dettes rattachées à des participations ¹⁾					0,00 €		0,00 €	0,00%	
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)					0,00 €		0,00 €	0,00%	
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	
070	Annulations de mandats sur exercices clos ²⁾					0,00 €		0,00 €	0,00%	
	TOTAL DES RESSOURCES	282 895,84 €	74 203,00 €	0,00 €	0,00 €	74 203,00 €	52 905,62 €	-21 297,38 €	-28,70%	
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	186 481,18 €	0,00 €	0,00 €	186 481,18 €	204 822,41 €	8 041,23 €	4,33%	
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	282 895,84 €	270 684,18 €	0,00 €	0,00 €	270 684,18 €	257 428,03 €	-13 256,15 €	-4,90%	

Dépôts et cautionnements :
- ESSMS publics : les saisir sur la ligne "B Emprunts et dettes assimilées"
- ESSMS privés : les saisir sur la ligne "B5 Dépôts et cautionnements reçus"

N° de comptes	Emplois Libellés	Réalizations Exercice 2022	Budget Exercice 2023			Réalisé Exercice 2023				
			Budget Initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (%)	Ecart réalisations / prévisions (%)	
	Inépuissance d'autofinancement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 911,85 €	5 911,85 €	0,00%	
10	Fonds propres et réserves - Réduction - (sauf compte 106) ¹⁾					0,00 €		0,00 €	0,00%	
	Titre 1 : Remboursement des dettes financières :									
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 ¹⁾)	15 008,70 €	15 684,18 €			15 684,18 €	15 684,14 €	-0,04 €	0,00%	
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) ¹⁾	16 348,20 €				0,00 €	14 900,20 €	14 900,20 €	0,00%	
17	Dettes rattachées à des participations ¹⁾					0,00 €		0,00 €	0,00%	
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) ¹⁾					0,00 €		0,00 €	0,00%	
	Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :									
20	Immobilisations incorporelles	29 341,98 €				0,00 €	6 840,00 €	6 840,00 €	0,00%	
21	Immobilisations corporelles	160 316,82 €	255 000,00 €	0,00 €	0,00 €	255 000,00 €	214 091,84 €	-40 908,16 €	-16,04%	
	- dont terrains					0,00 €		0,00 €	0,00%	
	- dont agencements de terrains					0,00 €		0,00 €	0,00%	
	- dont constructions	69 286,89 €	150 000,00 €			150 000,00 €	214 091,84 €	64 091,84 €	42,73%	
	- dont installations techniques, matériel et outillage	41 853,13 €	50 000,00 €			50 000,00 €	-50 000,00 €	-50 000,00 €	-100,00%	
	- dont autres immobilisations corporelles	49 176,80 €	55 000,00 €			55 000,00 €	-55 000,00 €	-55 000,00 €	-100,00%	
23	Immobilisations en cours					0,00 €		0,00 €	0,00%	
26	Participations et créances rattachées à des participations					0,00 €		0,00 €	0,00%	
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)					0,00 €		0,00 €	0,00%	
	Titre 3 : Autres emplois :									
461	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)					0,00 €		0,00 €	0,00%	
071	Annulation de titres sur exercices clos ²⁾					0,00 €		0,00 €	0,00%	
	TOTAL DES EMPLOIS	221 015,70 €	270 684,18 €	0,00 €	0,00 €	270 684,18 €	257 428,03 €	-13 256,15 €	-4,90%	
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	61 880,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	282 895,84 €	270 684,18 €	0,00 €	0,00 €	270 684,18 €	257 428,03 €	-13 256,15 €	-4,90%	

Dépôts et cautionnements :
- ESSMS publics : les saisir sur la ligne "B Emprunts et dettes assimilées"
- ESSMS privés : les saisir sur la ligne "B5 Dépôts et cautionnements reçus"

Tenant compte de l'adéquation entre le compte de gestion et l'ERRD 2023.

J'ai l'honneur de proposer à notre Conseil d'Administration d'approuver l'ERRD 2023 de l'EHPAD « Les Logis de l'Impèrnal », élaboré dans le respect des instructions budgétaires et comptables intégrant notamment les annexes

Je vous demande de bien vouloir autoriser le Président à signer le Compte de Gestion 2023.

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_006B-DE
Reçu le 11/04/2024

Ensemble des documents budgétaires en annexe

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ❖ D'approuver l'état réalisé des recettes et dépenses et le compte de gestion 2023 de l'EHPAD.

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le secrétaire de séance

A Luzech, le 09 avril 2024

Pascal PRADAYROL



Pour extrait certifié conforme.

Le Président du CCCAS

Bernard PIASER



P/O La Vice-Présidente du CCAS

Delphine AZNAR

Rendu exécutoire le : 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à seize heures à Luzech se sont réunis dans les locaux de la maire de LUZECH, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le vendredi cinq avril deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, Mme Monique EVIN, M. Daniel TERRIER, Mme Brigitte PASSEDAT, M. Pascal THOMAS Directeur adjoint.

Etaient absent(s) ou excusé(s) :

Mme Evelyne VYNISALE, Mme Lydie LAFON

Nombre de Conseillers :

Présents : 9 Absent(s)/Excusés : 2 Procuration : 1 Votants : 10

Secrétaire de séance : M. Pascal PRADAYROL

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

6. **Approbation de l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) 2023 et du compte de gestion 2023 de l'EHPAD les logis de l'Impèrnal.**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adoptée à l'unanimité.

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_006B-DE
Reçu le 11/04/2024

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINSITRATION DU 09/04/2024



AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_007-DE
Reçu le 11/04/2024

**DELIBERATION N° 2024-04-09/007
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mardi 09 avril 2024 - 16h00

M PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

EHPAD Les Logis de l'Impernal



OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2023 DE L'EHPAD LES LOGIS DE L'IMPERNAL

Je vous demande de bien vouloir valider l'affectation des résultats 2023 de l'EHPAD Les logis de l'Impernal, comme suit :

Compte					
N°	Libellé	Hébergement	Dépendance	Soins	Global
	Résultat comptable de l'exercice	2 501.41 €	- 10 645.20 €	- 134 601.03€	- 142 744.82€

Reports à nouveau des exercices antérieurs

N°	Libellé	Hébergement	Dépendance et Soins	Global
110	Report à nouveau (solde créditeur)	6 809.61 €	26 246.05 €	33 055.66 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)			

RESULTAT A AFFECTER	9 311.02 €	- 119 000.18 €	- 109 689.16€
----------------------------	-------------------	-----------------------	----------------------

Affectation du résultat administratif

10682	Réserves affectées à l'investissement			
10685	Excédents affectés à la couverture du BFR (réserve de trésorerie)			
10686	Réserve de compensation des déficits d'exploitation	9 311.02 €	-119 000.18€	-109 689.16€
10687	Réserve de compensation des charges d'amortissement			
110	Report à nouveau excédentaire			
119	Report à nouveau déficitaire			

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ❖ D'approuver l'affectation des résultats 2023 de l'EHPAD Les Logis de l'Impernal.

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le secrétaire de séance

A Luzech, le 09 avril 2024

Pascal PRADAYROL



Pour extrait certifié conforme.

Le Président du CCCAS

Bernard PIASER

P/O La Vice-Présidente du CCAS

Delphine AZNAR



Rendu exécutoire le : 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à seize heures à Luzech se sont réunis dans les locaux de la maire de LUZECH, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le vendredi cinq avril deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, Mme Monique EVIN, M. Daniel TERRIER, Mme Brigitte PASSEDAT, M. Pascal THOMAS Directeur adjoint.

Etaient absent(s) ou excusé(s) :

Mme Evelyne VYNISALE, Mme Lydie LAFON

Nombre de Conseillers :

Présents : 9

Absent(s)/Excusés : 2

Procuration : 1

Votants : 10

Secrétaire de séance : M. Pascal PRADAYROL

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

7. Affectation des résultats 2023 de l'EHPAD les logis de l'Impenal.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adoptée à l'unanimité.

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_007-DE
Reçu le 11/04/2024

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/04/2024

460786692 Code FINESS	CCAS DE LUZECH EHPAD LES LOGIS DE L IMPERIAL	CA EHPAD	2023 ESMS
--------------------------	---	-------------	--------------

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président,
A Luzech, le 09/04/2024.

Le Président,

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.
A Luzech, le 09/04/2024.

Les membres du Conseil d'administration

Nombre de membres en exercice	:	:
Nombre de membres présents	:	:
Nombre de suffrages exprimés	:	:
VOIES	Pour	:
	Contre	:
	Abstentions	:
Date de convocation : 04/04/2024		

PIASER Bernard	
AZNAR Delphine	
CALVO Christine	
PRADAYROL Pascal	

AR Prefecture
046-264601113-20240409-2024_04_09_007-DE
Reçu le 11/04/2024

2023
ESMS

CA
EHPAD

CCAS DE LUZECH
EHPAD LES LOGIS DE L'IMPERNAL

460786692
Code FINESS

CASTANIER Patrice	
LAFON Lydie	
KURJEAN Nicole	
VYNISALE Evelyne	
EVIN Monique	
TERRIER Daniel	
PASSEDAT Brigitte	

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_007-DE
Reçu le 11/04/2024

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 10/04/2024 et de la publication le 10/04/2024.
A LUZECH le 09/04/2024.

DELIBERATION N° 2024-04-09/008
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 09 avril 2024 - 16h00

M PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

EHPAD Les Logis de l'Impernal



**OBJET : APPROBATION DE L'ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES
DEPENSES (EPRD) - PROVISoire 2024 DE L'EHPAD LES LOGIS DE L'IMPERNAL**

Vu la loi 2015-1176 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu la loi 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la Sécurité sociale,

Vu l'Instruction ministérielle DGCS/SD5C/CNSA/2016/304 du 10 octobre 2016 relative au calendrier de campagne budgétaire « EPRD »,

Vu l'entrée en application de la réforme budgétaire et comptable au 1^{er} janvier 2017 pour les EHPADs,

Le Conseil d'administration doit examiner l'EPRD 2024 de l'EHPAD Les Logis de l'Impernal. Il s'agit de la version complète, conformément à la réglementation en vigueur.

Ce dernier a été établi sur la base :

- D'un estimatif des recettes pour la partie Hébergement et Dépendance, dans l'attente de la notification du Conseil Départemental ;
- D'un estimatif des recettes pour la partie Soins, dans l'attente de la notification de l'ARS.

Pour récapitulatif de la section d'exploitation :

Section Hébergement		
Groupes	Dépenses	Recettes
Groupe 1	416 730.42 €	1 037 908.34 €
Groupe 2	669 895.00 €	217 220.89 €
Groupe 3	204 363.52 €	7 512.00 €
TOTAL	1 290 988.94 €	1 262 641.23 €

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_008-DE
Reçu le 11/04/2024

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/04/2024

Section Dépendance		
Groupes	Dépenses	Recettes
Groupe 1	53 963.20 €	384 448.79 €
Groupe 2	331 026.00 €	19 980.16 €
Groupe 3	11 663.32 €	0.00 €
TOTAL	396 652.52 €	404 428.95 €

Section Soins		
Groupes	Dépenses	Recettes
Groupe 1	31 002.16 €	871 965.53 €
Groupe 2	883 715.00 €	11 796.47 €
Groupe 3	28 523.56 €	850.00 €
TOTAL	943 240 .72 €	884 612.00 €

Total général	
Dépenses	Recettes
2 630 882.18 €	2 551 682.18 €

Résultat prévisionnel de l'exercice 2024 : - 79 200 €.

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_008-DE
Reçu le 11/04/2024

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/04/2024

Tableau de financement prévisionnel

Ressources		Réel 2022	Anticipé ou réel 2023 (1)	Exercice 2024
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement	247 484,85 €	0,00 €	19 603,04 €
	<u>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</u>			
10	Fonds associatifs, Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	13 443,99 €	36 341,42 €	31 112,00 €
13	Subventions d'investissement (sauf 139)			
	<u>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</u>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))	21 967,20 €	16 564,20 €	1 350,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (2)			15 000,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)			
	<u>Titre 3 : Autres ressources :</u>			
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES RESSOURCES	282 895,84 €	52 905,62 €	67 065,04 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	204 522,41 €	47 934,98 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	282 895,84 €	257 428,03 €	115 000,00 €

Emplois		Réel 2022	Anticipé ou réel 2023 (1)	Exercice 2024
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement	0,00 €	5 911,85 €	0,00 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction (sauf 106) (2)			
	<u>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</u>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165(2))	15 008,70 €	30 584,34 €	0,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)	16 348,20 €		15 000,00 €
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)			
	<u>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</u>			
20	Immobilisations incorporelles	29 341,98 €	6 840,00 €	35 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	160 318,82 €	214 091,84 €	65 000,00 €
	- dont terrains			
	- dont agencements de terrains			
	- dont constructions	69 286,89 €	214 091,84 €	
	- dont installations techniques, matériel et outillage	41 853,13 €		35 000,00 €
	- dont autres immobilisations corporelles	49 176,80 €		30 000,00 €
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)			
	<u>Titres 3 : Autres emplois :</u>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES EMPLOIS	221 015,70 €	257 428,03 €	115 000,00 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	61 880,14 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	282 895,84 €	257 428,03 €	115 000,00 €

EPRD provisoire en annexe

J'ai l'honneur de proposer à notre Conseil d'Administration d'approuver l'EPRD 2024 provisoire de l'Ehpad Les Logis de l'Impenal, élaboré dans le respect des instructions budgétaires et comptables.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les propositions du Rapporteur.

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_008-DE
Reçu le 11/04/2024

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/04/2024

Le secrétaire de séance

A Luzech, le 09 avril 2024

Pascal PRADAYROL



Rendu exécutoire le : 10 avril 2024

Pour extrait certifié conforme.

Le Président du CCCAS

Bernard PIASER

P/O La Vice-Présidente du CCAS

Delphine AZNAR



L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à seize heures à Luzech se sont réunis dans les locaux de la maire de LUZECH, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le vendredi cinq avril deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, Mme Monique EVIN, M. Daniel TERRIER, Mme Brigitte PASSEDAT, M. Pascal THOMAS Directeur adjoint.

Etaient absent(s) ou excusé(s) :

Mme Evelyne VYNISALE, Mme Lydie LAFON

Nombre de Conseillers :

Présents : 9 Absent(s)/Excusés : 2 Procuration : 1 Votants : 10

Secrétaire de séance : M. Pascal PRADAYROL

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

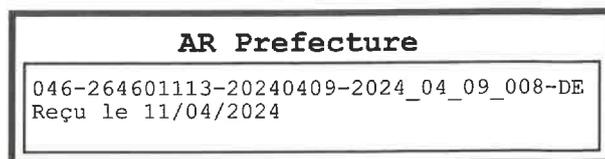
- 8. Approbation de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) - provisoire 2024 de l'EHPAD les logis de l'Impèrnal.**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adoptée à l'unanimité.



Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_009-DE
Reçu le 11/04/2024

DELIBERATION N° 2024-04-09/009
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 09 avril 2024 - 16h00

M PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

EHPAD Les Logis de l'Impenal



OBJET : APPROBATION DES CREANCES ADMISES EN NON-VALEURS 2024

CREANCES EN NON-VALEURS 2024

Dans la liste 2024, que vous trouverez en pièce jointe, la liste du comptable public exposant l'état des pièces non recouvrées, ainsi que les motifs :

Exercice	Réf	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motifs
2017	4 pièces	DELSOL Virginie	7 273.57 €	Décédée et demande de renseignement Négatif
2019	3 pièces	SORIAT Daniel	581.63 €	Décédé et demande de renseignement Négatif
2020	1 pièce	Conseil Départemental	397.59 €	Poursuite sans effet
2021	1 pièce	Conseil Départemental	165.52 €	Poursuite sans effet
2022	1 pièce	Conseil Départemental	233.12 €	Poursuite sans effet
2023	1 pièce	Conseil Départemental	204.14 €	Poursuite sans effet
		Total	8 855.57 €	

Liste en annexe

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ❖ D'admettre en non-valeurs les créances ci-dessus pour l'exercice 2024 pour un montant total de 8 855.57 € qui se rajoute au plan d'apurement déjà en place par délibération n° ;
- ❖ D'autoriser Monsieur le Président du CCAS de Luzech, à apurer les sommes ci-dessus pour l'exercice 2024.

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINSITRATION DU 09/04/2024

Le secrétaire de séance

A Luzech, le 09 avril 2024

Pascal PRADAYROL



Pour extrait certifié conforme.

Le Président du CCCAS

Bernard PIASER

P/O La Vice-Présidente du CCAS

Delphine AZNAR



Rendu exécutoire le : 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à seize heures à Luzech se sont réunis dans les locaux de la maire de LUZECH, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le vendredi cinq avril deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, Mme Monique EVIN, M. Daniel TERRIER, Mme Brigitte PASSEDAT, M. Pascal THOMAS Directeur adjoint.

Etaient absent(s) ou excusé(s) :

Mme Evelyne VYNISALE, Mme Lydie LAFON

Nombre de Conseillers :

Présents : 9 Absent(s)/Excusés : 2 Procuration : 1 Votants : 10

Secrétaire de séance : M. Pascal PRADAYROL

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

9. Approbation des créances admises en non-valeurs 2024.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adoptée à l'unanimité.

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_009-DE
Reçu le 11/04/2024

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/04/2024

DELIBERATION N° 2024-04-09/010
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_010-DE
Reçu le 11/04/2024

Séance du mardi 09 avril 2024 - 16h00

M PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

EHPAD Les Logis de l'Impenal



OBJET : TARIFS DEFINITIFS 2024 APPLICABLE AU 01/04/2024 : MISE EN CONFORMITE
AVEC L'ARRETE DU DEPARTEMENT DU 19/03/2024

Par l'arrêté du 19 mars 2024, enregistré sous le numéro 2024-521, le conseil Départemental du Lot a fixé les tarifs journaliers hébergement applicables au 01 avril 2024, pour l'EHPAD Les Logis de l'Impenal.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- ❖ De valider les nouveaux tarifs au 1^{er} avril 2024, sur proposition du directeur adjoint comme suit :

SECTION HEBERGEMENT :

Chambre individuelle	63.21 € au lieu de 62.02 € soit + 1.92 %
Chambre double (tarif par personne)	50.56 € au lieu de 49.64 € soit + 1.85 %
Petite chambre	44.17 € au lieu de 43.41 € soit + 1.75 %

SECTION DEPENDANCE :

Groupes iso Ressources 1 et 2:	22.94 € au lieu de 22.30 € soit + 2.87 %
Groupes iso Ressources 3 et 4:	14.56 € au lieu de 14.15 € soit + 2.90 %
Groupes iso Ressources 5 et 6:	6.18 € au lieu de 6.00 € soit + 3 %

POUR LES – DE 60ANS

Chambre individuelle	84.40 €
Chambre double (tarif par personne)	71.75 €
Petite chambre	65.36 €

Au lieu d'un tarif unique (hébergement + dépendance) de : 82.89 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'augmentation des tarifs « hébergement et dépendance » 2024.

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINSITRATION DU 09/04/2024

Le secrétaire de séance

A Luzech, le 09 avril 2024

Pascal PRADAYROL



Pour extrait certifié conforme.

Le Président du CCCAS

Bernard PIASER

P/O La Vice-Présidente du CCAS

Delphine AZNAR



Rendu exécutoire le : 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à seize heures à Luzech se sont réunis dans les locaux de la maire de LUZECH, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le vendredi cinq avril deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, Mme Monique EVIN, M. Daniel TERRIER, Mme Brigitte PASSEDAT, M. Pascal THOMAS Directeur adjoint.

Etaient absent(s) ou excusé(s) :

Mme Evelyne VYNISALE, Mme Lydie LAFON

Nombre de Conseillers :

Présents : 9 Absent(s)/Excusés : 2 Procuration : 1 Votants : 10

Secrétaire de séance : M. Pascal PRADAYROL

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

10. Tarifs définitifs 2024 applicable au 01/04/2024 : mise en conformité avec l'arrêté du département du 19/03/2024.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adoptée à l'unanimité.

AR Prefecture

046-264601113-20240409-2024_04_09_010-DE
Reçu le 11/04/2024

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/04/2024